

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

4 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **25**

VOTANTS **30**

La séance ouverte à 18 h 00 est présidée par Monsieur Olivier  
GIRARDIN, Maire.

## Conseil Municipal

*Séance du 10 novembre 2020*

**ETAIENT PRESENTS :** M. Olivier GIRARDIN , Mme Cécile PAUWELS , M. Jean-Paul BRAUN , Mme Marie-Claude DEFONTAINE , Mme Sylviane BETTINGER , M. David PARISON , Mme Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN , M. Jean JOUANET , Mme Marie-Françoise LEBORGNE - GODARD , Mme Ulku YANIK , M. Christian DUCOURANT , Mme Léa REGNAULT , M. Mohamed Lamine FATY , Mme Sophal DUONG , M. Michael THOMAS , Mme Christiane CHERY , M. Xavier RENAUDIN , Mme Marie-Françoise PAUTRAS , M. Claude LEGAUX , Mme Suzanne GIMENEZ , Mme Sandrine DA CUNHA , M. Julien MAUVIGNANT , Mme Nadège NACRIER , M. Vincent RICHARD , Mme Hania KOUIDER-SAHED.

**ABSENTS EXCUSES :** M. Bernard CHAMPAGNE (procuration à Mme Marie-Françoise PAUTRAS) , M. Daniel GRIENENBERGER , Mme Aïcha HIMEUR (procuration à Mme Sophal DUONG) , M. Dany GESNOT (procuration à M. David PARISON) , M. Soufiane SEBBARI (procuration à M. Olivier GIRARDIN) , M. Cédric HERBLOT , Mme Danièle BOEGLIN (procuration à M. Vincent RICHARD) , M. Corentin PERRUT.

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction

DELIBERATION N° 75/2020 RAPPORTEE PAR : M. GIRARDIN  
JM / NB

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DESIGNER** Madame Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 10 novembre 2020.

Les conclusions du rapport mis aux voix  
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

*Pour le Maire Empêché*



Olivier GIRARDIN

*Sylviane Bettinger*

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

4 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 26

VOTANTS 30

La séance ouverte à 18 h 00 est présidée par Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

## Conseil Municipal

Séance du 10 novembre 2020

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier GIRARDIN , Mme Cécile PAUWELS , M. Jean-Paul BRAUN , Mme Marie-Claude DEFONTAINE , M. Bernard CHAMPAGNE , Mme Sylviane BETTINGER , M. David PARISON , Mme Véronique BOURGEOIS-SCHEFFMANN , M. Jean JOUANET , Mme Marie-Françoise LEBORGNE - GODARD , Mme Ulku YANIK , M. Christian DUCOURANT , Mme Léa REGNAULT , M. Mohamed Lamine FATY , Mme Sophal DUONG , M. Michael THOMAS Mme Christiane CHERY , M. Xavier RENAUDIN , Mme Marie-Françoise PAUTRAS , M. Claude LEGAUX , Mme Suzanne GIMENEZ , Mme Sandrine DA CUNHA , M. Julien MAUVIGNANT Mme Nadège NACRIER , M. Vincent RICHARD , Mme Hania KOUIDER-SAHED.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Daniel GRIENENBERGER , Mme Aicha HIMEUR (procuration à Mme Sophal DUONG) , M. Dany GESNOT (procuration à M. David PARISON) , M. Soufiane SEBBARI (procuration à M. Olivier GIRARDIN) , M. Cédric HERBLOT Mme Danièle BOEGLIN (procuration à M. Vincent RICHARD) M. Corentin PERRUT.

Mme Léa REGNAULT a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION N° 82/2020 RAPPORTEE PAR : M. JOUANET  
JM / NB

**PLAN LOCAL D’URBANISME : OPPOSITION AU  
TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE AU  
PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION  
DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME : OPPOSITION AU TRANSFERT  
AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLÉ**

En 2017, conformément à l'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové (loi ALUR), au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population se sont opposées au transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, au profit de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Ce même article prévoyait également que la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole deviendrait compétente en la matière, de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté consécutive au renouvellement général des Conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions précitées (au moins 25% des communes représentant plus de 20% de la population).

Des études sur l'intérêt d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont actuellement en cours en lien avec des réunions territorialisées. Dans ce cadre, il apparaît que la définition de grands axes du projet de territoire constitue un préalable indispensable à l'engagement d'un éventuel transfert de compétence.

La présentation de grands axes du projet de territoire et de ses modalités de gouvernance permettrait aux communes de délibérer dans les meilleures conditions sur l'intérêt de se doter d'un outil de planification à l'échelle intercommunale. Or, cette démarche n'est pas actuellement aboutie et nécessite encore plusieurs mois de travail, ce qui n'est pas compatible avec le calendrier imposé par le transfert automatique de la compétence.

L'opposition à ce transfert automatique ne faisant pas pour autant obstacle à un transfert volontaire ultérieur, il est proposé de refuser l'automatisme du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Troyes Champagne Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après saisine de la commission - Pôle Évolution Urbaine et Transition Ecologique du 9 novembre 2020.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 novembre 2020.

**L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :**

- **DE S'OPPOSER** à l'automatisme du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- **DE DIRE** qu'il apparaît nécessaire de permettre à la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole de poursuivre les études sur la définition d'un projet de territoire, en lien avec les communes, avant de délibérer sur un transfert volontaire.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération et à Monsieur le Préfet de l'Aube.

Les conclusions du rapport mis aux voix  
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	30			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,



*Oliver Girardin*  
Oliver GIRARDIN

